

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025 - 03

MARCHE DE SERVICE

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel du marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes

Le Maire de la Commune de Thiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2122-8,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Thiers a conclu un marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes le 12 juillet 2023 avec la société ALCYON,

Considérant que la collectivité a besoin de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel de l'année 2 de ce contrat,

Considérant la proposition de la société INERGIE ADAPT (63800 COURNON D'Auvergne).

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché de service pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel du marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes est conclu avec la société INERGIE ADAPT (63800 COURNON D'Auvergne) pour un montant total de 3 000 euros HT.

ARTICLE 2

Le présent arrêté

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmis en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 12 février 2025

Le Maire



Stéphane RODIER

